

12.06.2025 - 09:00 Uhr

Résumé EPFL contre Léman bleu / Une question posée lors d'une interview peut dans certains cas violer le devoir de rechercher la vérité

Berne (ots) -

Partis: EPFL c. "Léman Bleu"

Theme: Recherche de la vérité / Nouvelles non confirmées / Rectification

Plainte partiellement admise

Résumé

Le Conseil suisse de la presse a admis l'essentiel de la plainte de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) contre la chaîne locale genevoise Léman Bleu. Cette plainte portait sur l'information visiblement erronée selon laquelle la haute école "collabore aussi sur des sujets très très précis au niveau militaire" avec Israël. Le fait que cette affirmation ait été formulée dans une question, qui porte en plus sur le sujet différent des liens de l'Université de Genève avec celles de l'Etat hébreu, n'enlève rien à son caractère problématique. Le devoir de vérification, qui est au fondement de la recherche de la vérité, s'applique aussi à des éléments contenus dans une question et présentés comme établis, surtout lorsque celle-ci n'appelle aucune réponse de la part de l'interviewé.

Léman Bleu avait aussi le devoir de publier un rectificatif, l'affirmation d'une collaboration en cours, sans aucun élément pour l'étayer, ne pouvant être considérée comme une information sans importance dans le contexte du conflit actuel et des polémiques qui l'entourent.

[Prise de position 19/2025](#)

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100932517> abgerufen werden.